

# 2024\_54\_AC\_Jurys\_examens\_ALLSH\_DU\_Langue\_cultures\_Catalan

### LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

### **ARRETE:**

# Article 1:

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Langues et cultures : Catalan** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

#### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): Ikram Chilah

Suppléant(e): Estrella Massip Graupera

Liste des membres : Ikram Chilah, Estrella Massip Graupera, Claire Vialet

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex: membre titulaire X/suppléant Y

- Estrella Massip Graupera/Saramaya Pelletey
- Claire Vialet/Alba Arenas
- Ikram Chilah/Pierre Lopez

#### Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13/12/2024

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'URR ALLSH